



Pens.alim:apres avoir refusé l'argent,elle veut 5 années

Par **trendel_old**, le **27/07/2007** à **21:56**

je suis divorcée depuis 1996. en novembre 2002, mon ex femme n'a plus voulu de la pension alimentaire pour mon fils (né en 1990). rien n'a été fait par écrit ou devant le juge.rnaujourd'ui, elle me demande de lui verser les sommes non percues depuis décembre 2002, soit presque 8000 €.rn lorsqu'elle en avait besoin, elle me demandait des petites sommes, que je lui versais en espèces, donc pas de trace... je ne m'oppose pas à lui verser l'argent qu'elle me demande, mais comment puis-je faire pour échelonner le paiement qu'elle me demande, comment puis-je m'assurer qu'elle ne tentera rien au tribunal par la suite si nous nous arrangeons à l'amiable ? que dois-je faire, quelles erreurs ne dois-je pas commettre ? et a-t-elle le droit de me demander cela après 5 ans, alors qu'elle ne m'avait rien demandé jusqu'à présent ?rn rn merci d'avancern rn francis